

J'mgen

Février
2018 - N° 6

Le MAG des adhérents
du Bas-Rhin

Profitez des
avantages
offerts!



Participez aux élections 2018
voir page 4

[www.mgen.fr/sections/
section-du-bas-rhin/](http://www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/)

! DÉMÉNAGEMENT: MGEN quitte Hautepierre pour Schiltigheim



Votre nouveau Centre de Service
**MODERNITÉ, PROXIMITÉ
ET QUALITÉ**



Lucy Gonzalez
Présidente MGEN 67



En 2017, MGEN a célébré ses 70 ans, tant au niveau national que dans les sections, le 20 mai au Centre de Service de Strasbourg. Lors de l'Assemblée Générale des 10 et 11 Juillet, Thierry Beaudet a démissionné de la présidence de MGEN en vue de son élection à la tête du groupe VYV qui a vu le jour le 13 septembre dernier. Conscients de la nécessité de mieux répondre aux défis de santé et de protection sociale qui impactent la vie de leurs adhérents/patients et, au-delà, de l'ensemble des Français, les groupes MGEN, Istya et Harmonie ont décidé de combiner leurs forces au sein d'un grand groupe.

Ce rapprochement au sein d'un nouveau groupe qui protège 10 millions de personnes, est porteur d'un double engagement...

1. auprès des adhérents : apporter des réponses et une utilité sociale tout au long de leurs parcours de santé et de vie, mais aussi accompagner les entreprises (publiques et privées) dans leurs obligations vis-à-vis de leurs salariés.

2. auprès de l'ensemble des Français : contribuer à la rénovation de notre système de protection sociale.

« Nous bâtissons un groupe à vocation stratégique, à intégration et solidarité croissantes. La recherche de l'efficacité économique sera toujours pour nous au service de l'efficacité sociale. Nous voulons également renforcer notre position de premier offreur de soin et de services du secteur privé non-lucratif. »

Thierry BEAUDET, président du groupe VYV.

Roland Berthillier, jusqu'alors vice-président-délégué, succède à Thierry Beaudet. Dans son discours de clôture à l'AG, ce dernier a tracé les axes du projet stratégique « MGEN demain » : une MGEN engagée, efficiente, innovante, solide et solidaire centrée sur l'humain au sens large (collaborateurs, militants, adhérents et patients).

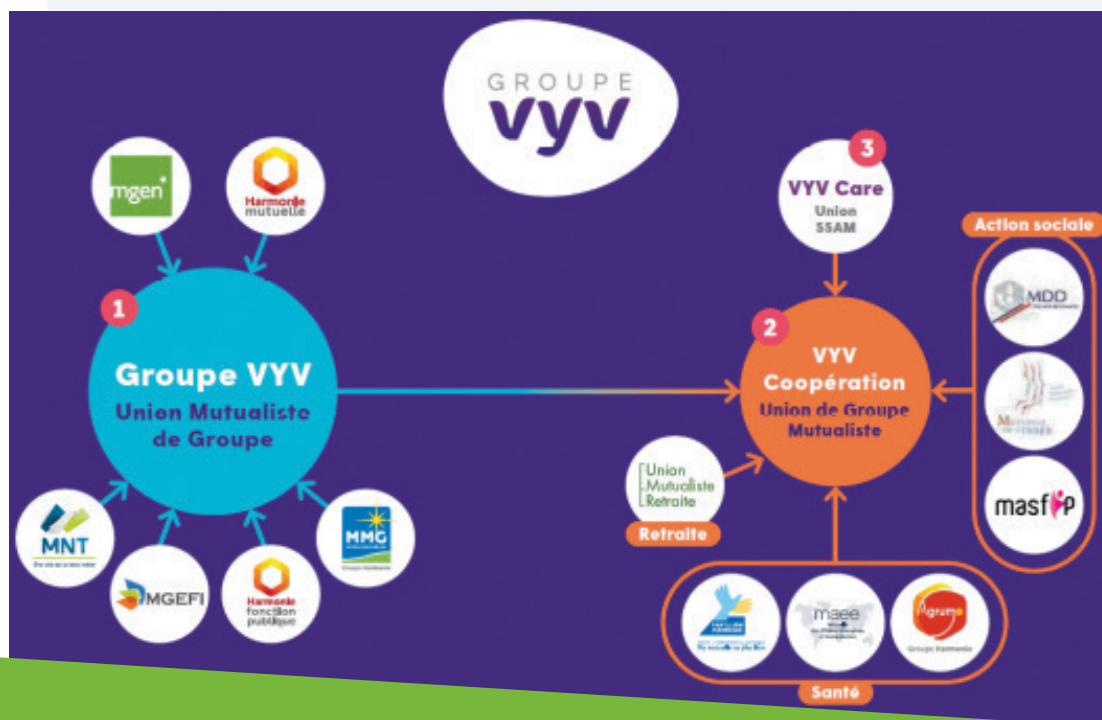
L'ensemble des présidents qui se sont succédés depuis la création de MGEN sont des adhérents. En effet, MGEN est une complémentaire santé particulière puisque c'est une mutuelle, c'est-à-dire un ensemble d'adhérents organisé autour des divers besoins de ses pairs : pouvoir d'achat via la carte MGEN⁺, prévention santé avec le site MMMmieux, etc.

Qu'il s'agisse de votre propre santé ou du système de santé dans sa globalité, chacun peut contribuer aux responsabilités de sa mutuelle – voir schéma et tableau ci-dessous...

1. Devenez bénévole pour la Fondation De la Route

APPEL
AU BÉNÉVOLAT

Créée il y a 12 ans par des professionnels de la Route et de l'Équipement, la Fondation de la Route est aujourd'hui portée par la dynamique du groupe MGEN. La Fondation invite tous les militants et adhérents de MGEN, actifs ou retraités, issus de l'Éducation Nationale, de la Recherche, de l'Environnement, de la Route ou d'ailleurs, à la rejoindre, une ou plusieurs journées par an, pour développer cette pédagogie de la prévention, partout en France, notamment auprès des plus jeunes, futurs conducteurs de demain, ainsi qu'à tous les usagers de l'espace public routier.



1 Union Mutualiste de Groupe « VYV » (action politique, plan stratégique et solidarité financière)

2 Union de Groupe Mutualiste « VYV Coopération » (solidarité de projets)

3 Union des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes « VYV Care » (établissements et personnels de santé)

NOS GROUPES MUTUALISTES EN QUELQUES CHIFFRES

	Personnes protégées	Personnes employées	Champs affinitaires	Responsables élus	Fonds propres et réserves	Chiffre d'affaires	Structures de soins
MGEN	4 096 904	10 114	fonctions publiques, ESS (contrats individuels)	3 500	3,62 milliards	4,05 milliards	50
VYV (14 mut.)	10 000 000	35 000	interprofessionnel (contrats collectifs)	10 000	4,1 milliards	9 milliards	900



« Les enseignants ont un savoir-faire en matière de pédagogie. Ils peuvent apporter une grande aide à la Fondation pour faire passer ses messages de prévention auprès des élèves. C'est vrai qu'être bénévole, ça prend du temps, mais c'est un enrichissement personnel : la satisfaction de contribuer à la prévention et à la sécurité. C'est aussi une manière de rester actif à la retraite et de poursuivre autrement sa précédente activité, de continuer à partager ses compétences. »

Alain Mayer (MGEN 51),
responsable du pôle Grand Est
de la Fondation de la Route,
et bénévole depuis plusieurs années.



2. Participez à la vie démocratique du groupe :

A noter dans vos agendas en 2018...

> Du 3 janvier au 16 mars prochain, vous êtes appelés à élire vos représentants départementaux. En votant, vous manifesterez votre soutien à l'action de ces adhérents bénévoles. Dans chaque section, ils mettent du temps et de l'expertise technique ou relationnelle à la disposition du collectif. Ils sont à la fois les médiateurs entre la mutuelle et les autres adhérents, et les promoteurs des valeurs et intérêts qui nous rassemblent (protection sociale, prévention, solidarité, etc.).

Tous les deux ans, les élections permettent de constituer l'équipe de militants – le comité – qui accompagne la présidente de la section départementale dans ses différentes missions. Ils intègrent une ou plusieurs commissions et s'investissent dans des champs variés : expression locale des adhérents, activités de prévention, réflexions sur les innovations sociales et en santé, vigilance sur l'application des décisions politiques prises par les instances nationales ou encore dialogue avec les acteurs locaux.

La présence des élus MGEN sur le terrain, leur écoute des attentes des adhérents permettent d'éclairer les dirigeants sur les ressentis et les besoins de ceux qui ont choisi d'accorder leur confiance à MGEN, tels que l'intérêt pour les médecines alternatives ou l'existence de services participant au « mieux-vivre ». Une partie d'entre eux seront délégués à l'assemblée générale – voir photo ci-après. Leur mandat les conduit alors à discuter, valider ou infléchir les orientations proposées par les instances nationales.



13 septembre 2017 : quatre élus MGEN 67 lors de la création du groupe VYV à la Maison de la Mutualité à Paris.

Par votre vote – jusqu'au 16 mars, par courrier ou en ligne, vous réaffirmerez l'importance que vous attachez à faire entendre votre voix d'adhérent pour peser sur les choix en termes de prestations, cotisations, offres, etc.

Par votre vote, vous permettez à MGEN de demeurer la mutuelle fidèle à ses adhérents et à leurs besoins.



Hommage à Christian Hummel

Notre ancien directeur, **Christian Hummel**, nous a quittés le 16 novembre, 3 ans après son départ en retraite. A son entrée au service de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, à l'âge de 23 ans, Christian fut le plus jeune directeur adjoint de France. C'est ainsi qu'il demeure aujourd'hui parmi les responsables mutualistes les plus chevronnés et les plus actifs...

> non seulement au sein de l'entreprise MGEN, comme directeur adjoint du Bas-Rhin de 1977 à 1995, puis directeur de 1995 à 2014 et encore élu du Comité départemental,
> mais aussi en portant mandat au sein de plusieurs organismes (Adosen, MFP, MFA).

De Christian, nous garderons l'image d'un débateur qui connaissait son sujet (Sécurité Sociale, Mutualité) sans oublier ses qualités d'homme proche de la nature : humour, simplicité et jovialité.

Au sommaire de ce mag



ÉDITO p.2-4

- > Mot de la Présidente
- > Vie mutualiste : groupe VYV, élections 2018



ACTU CMD p.5

- > Mot du Directeur
- > Activités orthodontiques



PRÉVENTION p.6-7

- > Cibles, partenaires et finalités
- > Calendrier des actions (1^{er} semestre 2018)



ÉVÉNEMENTS p.8

- > Leur thèse en 180 secondes
- > Audit Afnor



PARCOURS DE SOIN p.9-13

- > Dossier « conventionnements »



RELOGEMENT p.14-15

- > Nouveau Centre de Service
- > Infos pratiques



Élections

ELECTIONS SD067 2018

Vous trouverez ci-dessous la liste des candidat(e)s du Bas-Rhin.

NB: 9 postes sont à pourvoir cette année, et la lettre tirée au sort par le conseil d'administration pour l'ordre de présentation des candidats est A

> Les 4 candidats sortants renouvelables sont:

01		Yolande ARNOLD MATTER 62 ans Psychologue Retraitée Education Nationale Strasbourg Elue depuis 1996
02		Lucy GONZALEZ 35 ans Professeure Certifiée Education Nationale Strasbourg Elue depuis 2012, Présidente depuis 2014
03		Doris GRASSL 49 ans Professeure des écoles Education Nationale Reichstett Elue du comité depuis 2012, déléguée depuis 2008, directrice depuis septembre 2014
04		Jean Marie GRUNERT 57 ans Professeur des écoles Education Nationale Benfeld Elu du comité depuis 2012, délégué depuis 2010

> Les 7 candidats nouveaux sont:

01		Simone ACKERMANN 54 ans Assistante Prévention MTES-MCT- DDT 67 Strasbourg Correspondante depuis 2016, et Membre de la commission environnement et territoires
02		Suzanne BURGER 49 ans Chargée de logistique et Immobilier DREAL 67 Strasbourg
03		Edith DELACROIX 49 ans Professeure Certifiée Education Nationale Trois-Epis Elue depuis 2014 (hors 67), déléguée depuis 2013
04		Adrien ETTWILLER 44 ans Professeur des écoles Education Nationale Muttersholtz
05		Elisabeth HAMZE 62 ans Retraitée Education Nationale Strasbourg
06		Anne Marie HARSTER 58 ans Institutrice Education Nationale Strasbourg Administratrice Nationale Membre du bureau national
07		Xavier KLEIN 45 ans Professeur des écoles Education Nationale Epfig

VOTER EN LIGNE, C'EST ÊTRE ENCORE PLUS SOLIDAIRE

Si la gouvernance démocratique de notre mutuelle nécessite la tenue régulière d'élections, l'organisation de celles-ci a un coût, tant financier qu'écologique. Afin de limiter ce coût mais aussi de simplifier le vote, MGEN vous propose de voter en ligne.

Cette année déjà, certains d'entre vous ont choisi de voter par internet avant que le matériel de vote ne soit imprimé et expédié, permettant de réaliser ainsi une économie dont une partie sera reversée à une cause :

- > promotion de l'égalité filles/garçons avec l'Adosen (prévention santé MGEN),
- > soutien des personnes en situation de handicap avec Solidarité Laïque,
- > participation au projet de recherche médicale en pédiatrie avec la Fondation de l'Avenir,
- > généralisation de la campagne « Mon ESS à l'Ecole » avec L'ESPER.

Pour un vote plus responsable, pensez à mettre à jour vos coordonnées !

LE 4 JUIN 2018, à l'auditorium de la BNU, se déroulera l'assemblée départementale de vote qui vous permet d'élire vos représentants à l'Assemblée Générale. Nous comptons sur votre présence !

Centre Médical et Dentaire de Strasbourg



Pour la troisième année consécutive, le Centre Médical et Dentaire de Strasbourg a connu une progression importante de son activité. Tous les secteurs d'activité ont dépassé les objectifs fixés.



Les résultats entre 2016 et 2017 sont encourageants :

- > Une augmentation du chiffre d'affaires de 700 000 € (+29%)
- > L'accroissement du nombre de passages – un passage est égal à une facture – de 38 200 à 47 300 (+24%)
- > L'engagement de nouveaux médecins spécialisés et le développement de l'activité dentaire ont permis de développer ces secteurs.

L'année 2017 aura été signe de changements pour le Centre offrant un environnement spacieux et convivial, à la grande satisfaction des collaborateurs et de nos usagers : rafraîchissement des locaux, nouvelle organisation du secrétariat, réaménagement des bureaux et nouvelle signalétique.

Enfin, parmi les nouveautés et les améliorations de nos prestations, dès la rentrée prochaine, nous pourrons à nouveau vous proposer des vacances en ophtalmologie.

Bernard HINDENOCH
Directeur du CMD



Les ateliers d'éducation thérapeutique : le diabète de type 2



Depuis maintenant une année, M^{me} le Dr Simon, médecin généraliste et médecin du sport, organise des ateliers d'éducation thérapeutique pour les patients diabétiques de type 2, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Au nombre de cinq et composés de 10 personnes au maximum, ces ateliers ont pour but de faire comprendre ce qu'est la maladie et les gestes à avoir au quotidien pour en limiter les complications. Ils sont réalisés en groupe pour favoriser l'échange de connaissances et d'expériences de chacun. Le diabète de type 2 est une maladie silencieuse, il faut la surveiller continuellement. Pour vous inscrire, il suffit de prendre contact avec le Centre.



Entretien avec M^{me} le Dr. DEMUYTER, orthodontiste



Comment avez-vous connu le CMD de Strasbourg ?

J'ai connu le CMD par une amie orthodontiste, ancienne collaboratrice du Centre.

Quels sont les avantages de travailler dans un Centre ?

Après plusieurs années d'études, d'externat puis d'internat en milieu hospitalier, j'y trouve de réels avantages. Tout d'abord, je suis libre de mes choix lorsque je prends en charge un patient. Je

le vois du début à la fin de son traitement, et je reste maîtresse de toute décision thérapeutique le concernant. Je collabore également avec une équipe pluridisciplinaire. En outre, il est plus facile de discuter avec les praticiens directement sur place, ce qui permet une prise en charge globale du patient. Chaque patient constate alors qu'il existe un réel dialogue entre ses différents interlocuteurs et qu'il bénéficie d'un gain de temps, puisque ses praticiens se trouvent au même endroit.

Quelles prestations proposez-vous ?

L'offre de soin varie selon l'âge du patient et la situation clinique : pose de plaques amovibles ou appareillages fixes entre 6 et 10 ans environ, pose de bagues à partir de 10/11 ans, gouttières d'alignement ou orthodontie linguale comme solutions esthétiques chez l'adulte. En général, je travaille avec des patients âgés de 6 à 70 ans (voire plus). En effet, les dents peuvent être mises en mouvement toute la vie ! Quand la situation clinique le nécessite et que la maturité est suffisante, je peux accueillir les enfants avant l'âge de 5 ans.

Quels conseils donneriez-vous ?

Une consultation n'entraîne pas systématiquement un début de soin mais permet d'avoir une idée de ce qui sera à faire ou non dans un futur plus ou moins proche.

Centre Médical et Dentaire MGEN de Strasbourg
4, place du Pont aux Chats - 67085 Strasbourg
Prise de rendez-vous en ligne 24h/24 7j/7 sur :
WWW.MGEN.FR/CMDSTRASBOURG

Téléphone médical : 03 88 21 14 60
Téléphone dentaire : 03 88 14 18 38



Prévention

Afin de renforcer sa politique d'accompagnement, MGEN 67 vous propose diverses actions de prévention sur des thématiques différentes tout au long de l'année: santé environnement, santé des femmes, santé mentale, santé visuelle et auditive, famille, aide aux aidants, bien vieillir, maladies chroniques.

Nos actions de prévention s'adressent à différents publics:

- l'ensemble des adhérents
- les personnels du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR)
- les élèves (écoles, collèges, lycées)

Les adhérents

BIEN VIEILLIR

Renseignements - Inscription: npedron@mge.fr ou 03 88 55 91 74

Ces ateliers réservés aux seniors permettent d'aborder la santé globale sur des thématiques choisies (selon les attentes et les besoins des participants): mémoire, alimentation, sommeil, sécurité routière, etc.

Février - Mars

«Rendez-vous Seniors»

BISCHHEIM

Conférence alimentation
Mardi 13 février
de 14h30 à 16h30

Février - Mars

«Rendez-vous Seniors»

ROUNTZENHEIM

Cycle de 5 ateliers cuisine
à partir du jeudi 15 mars à 17h

Mars - Mai

«Seniors en santé, seniors enchantés»

VILLÉ

Ateliers thématiques
Dates à préciser, renseignez-vous!

SANTÉ AUDITIVE / SANTÉ VISUELLE

Renseignements - Inscription: npedron@mge.fr ou 03 88 55 91 74

En France, tous âges confondus, on estime à plus de 6 millions les personnes souffrant de déficience auditive.

Dans le cadre de la Journée Nationale de l'Audition, nous vous proposons la possibilité de réaliser un bilan auditif*, dans différents centres mutualistes du département, ou auprès de tout autre audioprothésiste participant à l'opération (JNA).

* (non médical)

Jeu 8 mars 2018 - Journée Nationale de l'Audition

«Bilan auditif»

9h - 12h et 13h - 17h - Accueil sans rendez-vous
257 route de Lyon - ILLKIRCH - Renseignements : 03 88 10 58 10
13 rue du Président Poincaré - SELESTAT - Renseignements : 03 90 57 42 45
27 rue de la Haute Montée - STRASBOURG - Renseignements : 03 88 23 80 96
8 rue de Londres - STRASBOURG - Renseignements : 03 88 15 44 85
6 rue du Marché aux Grains - HAGUENAU - Renseignements : 03 90 59 05 96

Mai 2018 - Parcours Prévention
Santé auditive et visuelle

«Soyez à l'écoute de vos oreilles»
et «Longue vie à la vue»

en préambule des ateliers de conduite
et seniors

STRASBOURG

Lieu à préciser, renseignez-vous!

MALADIES CHRONIQUES / NUTRITION

Renseignements - Inscription: npedron@mge.fr ou 03 88 55 91 74

Aujourd'hui en France, les maladies chroniques touchent plus de 15 millions de personnes. La détection de certains risques permet d'éviter l'apparition ou l'aggravation de certaines pathologies.

Afin de contribuer à développer et à renforcer les compétences favorables à la diminution de certains facteurs de risques des maladies chroniques, des ateliers «petits déjeuners» et «ateliers culinaires» animés par une diététicienne sont proposés tout au long du 1^{er} semestre 2018.

Les jeudis 29 mars et 26 avril

«Petits déjeuners 2018»

8h30 à 10h30

Maison de santé du Neuhoef - 2a rue de Brantôme - STRASBOURG
Animation par une diététicienne.

Lundi 9 avril, jeudi 26 avril
et lundi 11 juin

«Ateliers culinaires»

de 13h30 à 15h30
La Clé des Champs - STRASBOURG
Animation par une diététicienne.

Les personnels du MENESR

Réseau PAS¹

Une convention entre le MENESR et MGEN pour la qualité de vie au travail vous permet de:

- disposer d'un Espace d'Accueil et d'Ecoute (EAE²): entretiens individuels et confidentiels avec une psychologue du travail, dans un lieu neutre (hors du champ administratif)

Prise de rendez-vous de 8h30 à 18h 30 0 805 500 005.

Service anonyme et gratuit (3 rendez-vous/an, en face à face au Centre de Service MGEN ou par téléphone).

- participer à des formations collectives (RPS³, TMS⁴ et Voix), inscrites dans les plans de formation
- adresser les demandes spécifiques de collectifs constitués pour d'autres modalités à construire (circonstances exceptionnelles)

Pour tout renseignement sur le dispositif: reseaupas67@mgen.fr

Autres liens:

- site MGEN 67 <https://www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/>
- site de l'Académie: <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social/reseau-pas/>

1. Prévention, Aide et Suivi; 2. Espace d'Accueil et d'Ecoute; 3. Risques Psycho-Sociaux; 4. Troubles Musculo-Squelettiques.





Partenariats :

En partenariat avec le CMD¹ MGEN du Bas-Rhin, la MFGE², des associations et collectivités locales, complémentaires santé mutualistes, la section départementale co-construit des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation à la santé.

1. CMD : Centre Médical et Dentaire ; 2. MFGE : Mutualité Française Grand-Est



SANTÉ ENVIRONNEMENT

Renseignements - Inscription : npedron@mfge.fr ou 03 88 55 91 74

Aujourd'hui, nous assistons à la prévalence de pathologies liées à la pollution : asthme, allergies, affections respiratoires et pathologies cardiaques.

De plus, nous passons en moyenne 70 à 90 % de notre temps dans des lieux clos : domicile, lieu de travail, moyens de transports, etc. Cela fait de la qualité de l'air intérieur une préoccupation de santé publique.

Mercredi 21 mars 2018

Théâtre-débat « Sages Précautions ? »

14h30 - 16h

Centre socio-culturel Langensand
HAGUENAU

Cycle de 3 ateliers à partir du 28/03

« Moins de polluants, plus de santé ! »

14h - 15h30

produits entretiens • cosmétiques enfants • alimentation et contenants

SANTÉ DES FEMMES

Renseignements - Inscription : sd067-masanteetmoi@mgen.fr

L'endométriose est une maladie chronique gynécologique touchant une femme sur dix.

Dans le cadre de la semaine européenne de l'endométriose, un café-santé ou « afterwork » animé par une gynécologue, une psychologue et une sophrologue permettra de présenter les caractéristiques de la maladie et ses conséquences, les traitements et différents « outils » d'accompagnement de la gestion de la douleur.

Nombre de places limité.

Jeudi 1^{er} mars 2018

« Et si c'était l'endométriose ? »

18h15 - 20h30

Snack MICHEL - 20, Avenue de la Marseillaise
STRASBOURG

SANTÉ MENTALE

Renseignements : www.semaine.sante.mentale.fr

Dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), la 29^e édition a pour thème : « Parentalité et enfance »

Du 15 au 25 mars

Programmation SISM 2018 dans le Bas Rhin



Les élèves

L'éducation et la promotion de la santé, de la citoyenneté et de la solidarité sont au cœur des actions de l'ADOSEN Prévention santé MGEN qui agit auprès de la communauté éducative pour le bien-être des élèves.

Le dispositif Filgood est un outil de diagnostic pour promouvoir le bien-être à l'école, visant à :

- évaluer le bien-être physique, mental et social des collégiens et lycéens
- identifier et prioriser les thématiques de santé à aborder avec les élèves
- rendre les élèves acteurs éclairés de leur santé.

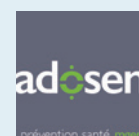
www.filgood-sante.fr



www.adosen-sante.com

Appel à projets pédagogiques nationaux :

www.appelaprojetspedagogiques.fr





ÉVÉNEMENTS

Leur thèse en 180 secondes !

Le Jardin des Sciences
est un partenaire MGEN⁺

Un concours organisé par
Jardin des sciences Université de Strasbourg et **CNRS**

*Et si vous compreniez une thèse en 3 minutes ?
Des jeunes chercheurs relèvent le défi !*

**Jeudi
22 mars
2018
à 18h30**
ouverture des portes
dès 17h30

**FINALE ALSACE
MA THÈSE
en 180
secondes**

Campus Esplanade
Amphithéâtre Cavaillès | Le Patio
22 rue René Descartes | Strasbourg
① | arrêts | Esplanade | Observatoire

Entrée gratuite
dans la limite des
places disponibles

Prix du public
voté pour votre
candidat favori

jardin-sciences.unistra.fr

Une action nationale
HO CPU-CNRS

En association avec
Université de Strasbourg

et avec le soutien de
Grand Est
Strasbourg
maison de la science
casden
region grand est

Le concours « Ma thèse en 180 secondes » met en scène des jeunes chercheurs de toutes disciplines, issus des universités de Strasbourg et de Haute-Alsace. En trois minutes, chaque doctorant ou doctorante doit exposer son projet de recherche de manière claire et accessible, avec l'appui d'une seule diapositive.

La finale régionale du concours organisée par le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg et la délégation Alsace du CNRS aura lieu le jeudi 22 mars à 18h30. Elle clôturera pour les candidats un parcours de quatre mois, jalonné de formations, d'écriture, de répétitions et d'une présélection.

Le public de la finale pourra voter pour remettre le « prix du public » et désignera l'un des deux lauréats qui participera à la demi-finale nationale. Le second lauréat sera choisi par le jury constitué de personnalités du monde de la recherche, des médias et du secteur économique.

Une représentation dédiée aux classes de lycée sera proposée le matin même, sur inscription préalable.

Informations pratiques :

Finale ouverte au public dans l'Amphithéâtre Cavaillès, bâtiment Le Patio, 22 rue René Descartes, à Strasbourg, le jeudi 22 mars 2018, à 18h30. Accès gratuit dans la limite des places disponibles, à partir de 17h30.

jardin-sciences.unistra.fr | Facebook [Jardin.des.sciences](https://www.facebook.com/Jardin.des.sciences) |
Twitter [@unistra_JDS](https://twitter.com/unistra_JDS)

Ce concours est soutenu par le groupe MGEN, la CASDEN, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est.

« Ma thèse en 180 secondes » est une action organisée à l'échelle nationale dans le cadre d'un partenariat entre le CNRS et la Conférence des Présidents d'Université.

QUALITÉ DE SERVICE

**LE 2 OCTOBRE
DERNIER,
LA SD067 A ÉTÉ
AUDITÉE PAR
L'ORGANISME
DE CERTIFICATION
AFNOR
(ASSOCIATION
FRANÇAISE DE
NORMALISATION).**

Plus globalement, l'ensemble des entités MGEN (Siège National, Centres de Contact, Centres de Gestion, Sections Départementales) font régulièrement l'objet de tels audits, internes ou externes, afin de vérifier que nos engagements de service sont bien respectés.

- 1** Vous bénéficiez d'une prise de contact facilitée : en agence, vous êtes accueilli par un conseiller disponible, et vous disposez d'un numéro unique pour joindre un conseiller spécialisé.
- 2** Nous communiquons les modifications, les évolutions et les nouveautés liées à votre contrat sur notre site Internet et dans nos publications.
- 3** Vous pouvez consulter vos remboursements et contrats, gérer vos données personnelles et adresser vos demandes sur votre espace personnel Internet.
- 4** Nous vous adressons les documents justificatifs de l'adhésion à votre complémentaire santé sous 10 jours.
- 5** Nous procédons à vos remboursements santé en 48h si vous utilisez votre carte Vitale.
- 6** Nous apportons une réponse immédiate à toute demande de souscription d'assurance de prêt, réalisée lors d'un rendez-vous dans un de nos points d'accueil.
- 7** Nous réalisons une étude personnalisée de vos prises en charge en 9 jours pour les soins dentaires et l'hospitalisation, et en temps réel dans le réseau optique agréé.
- 8** Nous mettons à votre disposition un réseau de professionnels de santé conventionnés ou agréés pour une meilleure maîtrise de vos dépenses.
- 9** Nous répondons sous 12 jours à vos demandes de clarification et/ou réclamations.
- 10** Nous évaluons annuellement votre satisfaction.

Le groupe MGEN a obtenu le renouvellement de sa certification Afnor en novembre 2017 (pour trois ans). Son référentiel inclut 10 engagements de service concrets et vérifiables permettant de garantir à chacun un niveau de qualité élevé, à chaque étape de la relation.



NB : en toute transparence, sachez que :

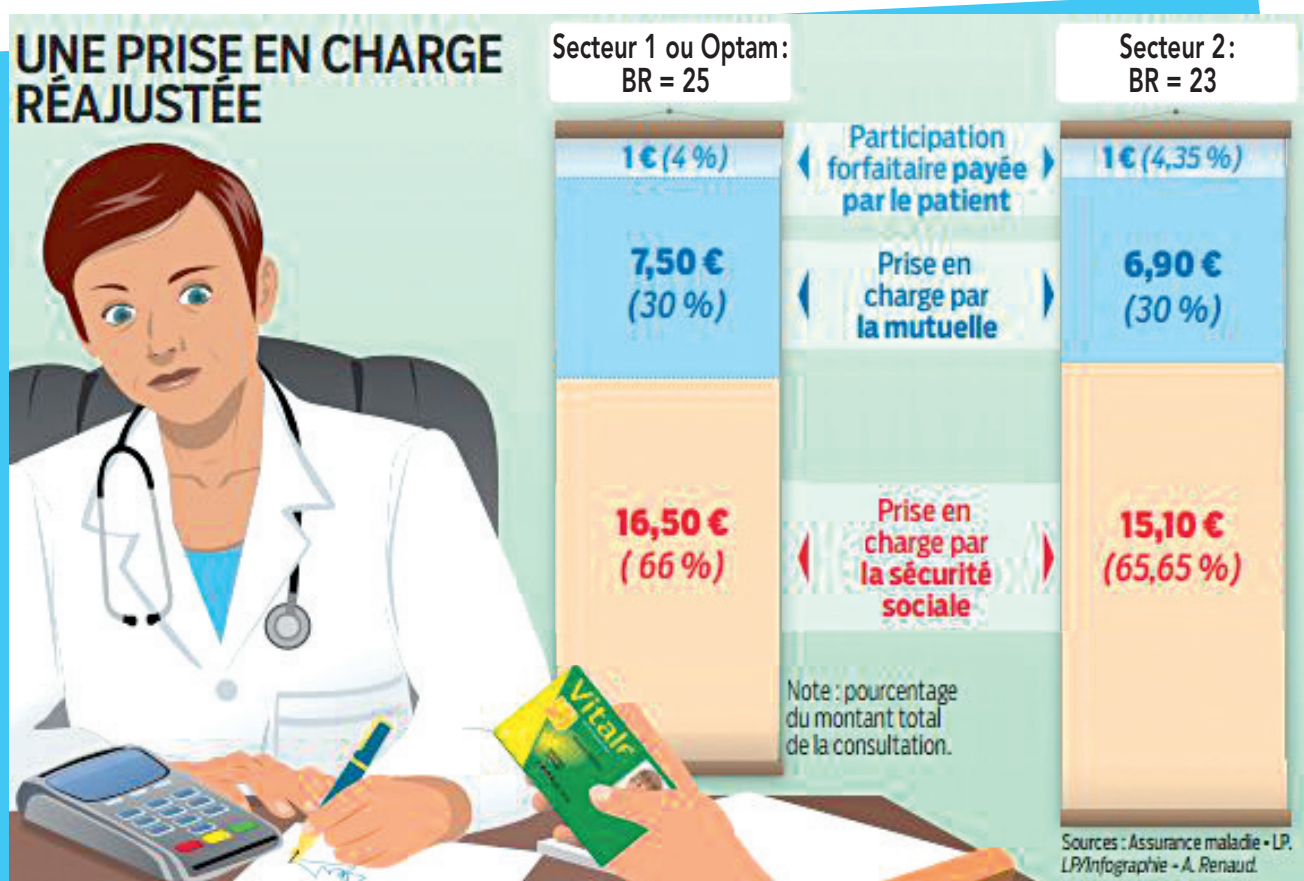
- pour les délais indiqués, le compteur démarre au premier jour ouvré à réception de vos demandes (mél, courrier)
- les méls et courriers simples sont traités directement par les Centres de Gestion.

Dossier "conventionnements"

> DE QUOI PARLE-T-ON ?

D'après le Larousse, le terme **CONVENTIONNEMENT** désigne l'« action par laquelle un professionnel de santé ou un établissement sont liés à la Sécurité Sociale par une convention de tarifs ».

En effet, à l'origine, c'est au titre du Régime Obligatoire que l'Assurance Maladie organise les relations et négocie des tarifs conventionnels avec les professionnels de santé : les honoraires pratiqués par les médecins et le montant qui sert de base de remboursement varient en fonction de la discipline du médecin (généraliste ou spécialiste) et de son secteur d'activité (secteur 1 ou 2). Etudions le cas des médecins généralistes :



> POURQUOI ÉLARGIR LE DISPOSITIF ?

Depuis une douzaine d'années – au titre du Régime Complémentaire (ou RC), les accords conventionnels à l'origine de certains dispositifs de soin ou de santé (ex : Audistya, Optistya) permettent d'être non seulement soigné à moindre coût, mais aussi et surtout d'être remboursé de façon optimale par les organismes complémentaires d'assurance santé.

En 2014, grâce à la loi Le Roux, tous les organismes complémentaires d'assurance santé ont pu différencier leurs remboursements en optique et dentaire, c'est-à-dire prendre davantage en charge ces soins s'ils sont effectués dans le cadre d'un accord conventionnel.

En outre, renforcer l'accès aux soins via ces dispositifs agréés constitue un enjeu de santé publique : malgré de réels besoins, près d'un tiers des Français renoncent à se faire soigner – voir ci-après les chiffres du rapport 2015 de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.





Parcours de soin



Optique

Un déficit visuel et c'est tout le développement de l'enfant qui est perturbé.

De récentes études montrent que plus de 30 % des élèves ont besoin d'une correction visuelle. Or, une mauvaise vision multiplie par trois le risque de redoubler une classe !

> 75 % de la population française adulte souffre de troubles de la vision¹.

> 92 % de ces personnes déclarent porter des lunettes et/ou des lentilles¹.



Audio

Mal entendre, c'est mal comprendre. C'est aussi le début de l'isolement social. 90 % des personnes malentendantes déclarent un autre type de déficience

- déficiences liées à la parole ou à la vue,
- déficiences psychiques,
- déficiences de mouvement, etc.²

> 5 à 6 millions de personnes sont malentendantes en France³.

> 1,6 million de personnes malentendantes déclarent être équipées d'audioprothèses³.

Des dépenses trop lourdes pour les Français

26,5%⁴
des assurés sociaux
ont renoncé à se faire
soigner en 2016

59%⁴
des assurés sociaux
renoncent à des soins
à cause d'un reste à
charge trop élevé

32%⁴
des assurés sociaux
renoncent à des soins
à cause de l'avance
de frais

Seulement
4%⁵
des dépenses d'optique
sont couvertes par la
Sécurité Sociale

66%²
du prix d'une
audioprothèse reste
à la charge du patient

1. L'état de santé de la population en France, Rapport 2015 de la DRESS – 2. Quelles pistes pour améliorer la concurrence dans le secteur des audioprothèses en France ?, juillet 2016, Autorité de la concurrence – 3. Syndicat national des audioprothésistes, 2014 – 4. Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), mars 2017 – 5. Rapport de Fanélie Carrey-Conte, novembre 2012, Assemblée Nationale.

> COMMENT MGEN RÉPOND-ELLE AUX BESOINS?

La qualité de vie du patient est au cœur du service à l'adhérent. Les professionnels de santé, nos partenaires, offrent donc un accompagnement à la fois technique et social grâce à des conseils et à un suivi de qualité tout au long du parcours de soin.

Une santé au service des adhérents

NOS ENGAGEMENTS

- > Une qualité des équipements.
- > Une qualité de service.

Optique

- > Garantie de traçabilité du verre.
- > Traitements indispensables comme l'antirayure et l'antireflet.
- > Garantie casse.

Audio

- > 1 mois d'essai gratuit.
- > 4 séances de réglage.
- > 1 kit d'entretien de l'audioprothèse.

DES ÉCONOMIES SIGNIFICATIVES POUR L'ADHÉRENT

Optique

- > **26 %** d'économie réalisée, en moyenne, pour les verres et **17 %** pour les montures.
- > **87 euros** – c'est le montant de l'économie moyenne réalisée pour une paire avec verres unifocaux – et **267 euros** pour une paire avec verres progressifs.

Audio

- > **8 %** d'économie réalisée, en moyenne, pour les audioprothèses.
- > **130 euros**, c'est le montant de l'économie moyenne réalisée pour une audioprothèse.



Pour les professionnels de santé



MGEN a toujours entretenu un lien étroit avec les professionnels de santé.

Notre mutuelle respecte la liberté de leurs pratiques professionnelles en n'intervenant ni dans les prestations qu'ils proposent, ni dans l'exercice de leur métier.

La liberté, c'est aussi de permettre aux professionnels de santé de choisir de :

- > **signer ou non l'accord avec MGEN,**
- > **intégrer plusieurs accords conventionnels,**
- > **rester ou sortir du dispositif à tout moment.**

Parce qu'ils sont ouverts, nos accords Optistya et Audistya comptent aussi bien des enseignes que des indépendants :

30%

d'indépendants
en optique.

19 %

d'indépendants
en audio.

MGEN s'engage aussi à simplifier les tâches administratives des professionnels conventionnés.

NB : Les tarifs conventionnels résultent d'une négociation avec les professionnels de santé. Ces tarifs sont donc validés par chacune des parties prenantes (MGEN et professionnels de santé).

Comment ça marche ?



Ces dispositifs de soin reposent sur la confiance qui existe entre MGEN et les professionnels de santé, mobilisés pour offrir des soins de qualité, accessibles à tous et partout.

Grâce à des partenariats établis entre les professionnels de santé et MGEN, il est possible de :

> **Offrir des équipements de qualité.** Les professionnels de santé et MGEN s'engagent à respecter un cahier des charges sur les équipements, le suivi et les bonnes pratiques, dans une démarche de qualité pour l'adhérent.

> **Faire baisser les restes à charge dans l'optique et l'audio.** Les tarifs sont maîtrisés pour tenir compte des contraintes financières de certains de nos adhérents.

> **Valoriser les professionnels de santé.** Ces partenariats permettent aux professionnels de santé, membres d'un accord conventionnel, d'être identifiés par les adhérents comme respectant des critères précis de prestations de services, d'accueil, de tarifs, de qualité ou encore de suivi.

NB : En cas d'accord conventionnel, l'adhérent bénéficie de remboursements améliorés – se reporter aux points de vigilance page 12.

Voici un comparatif des remboursements selon que la consultation a lieu avec ou sans accord conventionnel :

Offre MSP* Référence (* MGEN Santé Prévoyance)	Prix moyen de l'équipement			Remboursement sans conventionnement	Remboursement avec conventionnement (services ⁺)
	tarifs bas	tarifs médians	tarifs élevés		
AUDIOPROTHÈSE (2 appareils par an) <i>Pour les adhérents de 20 ans et plus</i>	1 000 €	1 500 €	1 950 €	550 € Ø	650 € (tiers-payant, reste à charge limité)
DENTAIRE (couronne céramo-métallique) <i>(*) sur molaires et hors-implants</i>	400 €	600 €	900 €	122 € Ø	397,95 € / 195,15 €* (tiers-payant, reste à charge limité)
HOSPITALISATION / (chambre particulière) <i>Médecine, Chirurgie, Obstétrique</i>	52 €	60 €	120 €	33 € Ø	45 € (tiers-payant, reste à charge limité)
OPTIQUE (monture + verres unifocaux de forte correction) <i>Pour les adhérents de 18 ans et plus</i>	200 €	568 €	750 €	270 € Ø	340 € (tiers-payant, reste à charge limité)

Ces tarifs peuvent varier selon votre offre.



Parcours de soin

Points de vigilance

> DEVIS NON CONFORMES RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (OU PS) CONVENTIONNÉS

« Si le PS conventionné ne dépasse pas les tarifs plafonds négociés, alors votre mutuelle applique les remboursements améliorés. »

« Si le PS conventionné dépasse les tarifs plafonds négociés, alors votre mutuelle applique les remboursements hors conventionnement. »

Prenons l'exemple d'un adhérent adulte à MGEN Référence qui a besoin de soins orthodontiques auprès d'un spécialiste...

Nature acte	Cotation	Tarif PS*	Remboursement RO	Remboursement RC	Reste à charge
Semestre de traitement actif	TO90	825€	/	338€	487€
		850€	/	200€	650€

(*) plafond d'honoraires = 835€

> PÉRIMÈTRE RÉEL DU CONVENTIONNEMENT

Prenons le cas d'une hospitalisation...

« Nous ne pouvons pas rester dans un conventionnement hospitalier qui négocie uniquement le tarif de la chambre particulière. Ce n'est pas responsable et cela ne répond pas aux besoins de nos adhérents ! »

Stéphane Junique, président de VYV Care (Livre III)

> PROCÉDURE DÉROGATOIRE EXCEPTIONNELLE EN OPTIQUE

Prenons le cas d'une adhérente adulte...

- elle change de lunettes en 2016 ; statutairement, une nouvelle prise en charge ne peut intervenir qu'après 2 années glissantes (ex : mai 2016 → mai 2018),
- or, si sa vue évolue (changement de dioptrie motivé par l'ophtalmologue), ce délai peut être ramené à 1 année glissante,
- de plus, au cas où elle subirait une opération de la cataracte moins d'un an après la prise en charge du 2nd équipement, elle pourrait (prescription médicale toujours à l'appui) formuler une demande en point d'accueil pour prétendre à la prise en charge exceptionnelle d'un 3^{ème} équipement.

⚠ Pour une prise en charge au titre du régime complémentaire, tout adhérent s'adressant à un opticien hors conventionnement doit penser à nous envoyer les justificatifs suivants :

- la facture acquittée
- une copie de la prescription médicale.

Voici les logos (Mutualité Française en Alsace, Centre Médical et Dentaire de Strasbourg) permettant de reconnaître les divers établissements mutualistes dont le fonctionnement repose sur 2 principes communs :

- > ouverture à tous
- > pas d'avance de frais.



EHPAD
Etablissements
d'Hébergement
pour Personnes Agées
Dépendantes



CMD
(Centres Médicaux
et Dentaires)



> QUI D'AUTRE RECONNAÎT CE MODÈLE ?

Le législateur

Si les accords conventionnels existent depuis plusieurs années pour les institutions de prévoyance et les assurances, c'est la loi dite « Le Roux¹ », promulguée le 27 janvier 2014, qui a permis leur reconnaissance pour les mutuelles.

- > La loi garantit le droit fondamental de chaque patient au libre choix du professionnel de santé.
- > La loi autorise un meilleur remboursement des prestations de santé pour les assurés ayant recours à un professionnel de santé signataire d'un accord conventionnel.

Déjà portée en 2010 par les députés Yves Bur et Jean-Pierre Door et, en 2011, par le sénateur Jean-Pierre Fourcade, cette loi constitue une avancée fondamentale pour les mutualistes.

Les autorités de contrôle

🏛 L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)²

Elle « préconise d'en favoriser le développement, au regard de leurs effets sur les tarifs pratiqués et donc la réduction des restes à charge » pour les adhérents.

🏛 La Cour des comptes³

Elle recommande d'« accroître la participation des dispositifs de soin à la gestion du risque », c'est-à-dire à la maîtrise des dépenses de santé.

🏛 L'Autorité de la concurrence⁴

La présidente, Isabelle de Silva, rappelle que les dispositifs de soin « contribuent à animer la concurrence de façon positive ».

1. Loi relative aux modalités de mise en œuvre des conventions conclues entre les organismes d'assurance maladie complémentaire et les professionnels, établissements et services de santé – 2. Propositions pour la maîtrise de l'ONDAM 2013-2017, juin 2012, IGAS – 3. La prise en charge par les organismes de protection sociale de l'optique correctrice et des audioprothèses, septembre 2013, Cour des comptes. – 4. Quelles pistes pour améliorer la concurrence dans le secteur des audioprothèses en France ?, juillet 2016, Autorité de la concurrence.



> OÙ ET QUAND TROUVER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ?

1. S'informer...

a. au titre du Régime Obligatoire

- connaître ses droits et les prestations qui en découlent
→ **site ameli.fr, site mgen.fr (via son Espace personnel)**
- choisir un professionnel de santé ou un établissement
→ **site annuaire.sante.ameli.fr**

b. au titre du Régime Complémentaire

- lecture des statuts
→ **site mgen.fr** (à télécharger)
- contacter sa mutuelle
→ **tél au 3676*** du lundi au vendredi, de 8h à 18h30
(* *coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors coût opérateur*)
→ **mél à monconseiller@mgen.fr**

2. Consulter...

- a. le(s) professionnel(s) de santé choisi(s)
→ secteur 1 (ou 2) en fonction du conventionnement Sécu
- b. sans oublier de demander un ou plusieurs devis
→ avec codage des actes

NB: dans le Bas-Rhin, on dénombre 126 opticiens et 70 audioprothésistes agréés (pointage effectué le 02/02/18).

3. Valider...

auprès de sa mutuelle (dépôt à l'accueil ou envoi par mél) en vue d'une simulation de remboursement – effectuée spontanément auprès des opticiens conventionnés

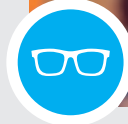
4. Se soigner...

en faisant réaliser les actes auprès du professionnel de santé choisi sans oublier de demander une facture acquittée (sauf tiers-payant)

5. Vérifier...

les remboursements depuis votre espace personnel que le principe du conventionnement a bien été respecté par les 2 parties (voir ci-dessous)

DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE



Optique

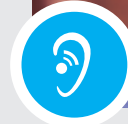
optistya

Optistya est le dispositif de soin pour l'optique de MGEN.

Il comprend :

 **8 026** opticiens

 Soit **65 %** des opticiens exerçant en France



Audio

audistya

Audistya est le dispositif de soin pour l'audio de MGEN.

Il comprend :

 **3 947** centres d'audioprothésistes

 Soit **90 %** des centres d'audioprothésistes en France

> QUEL AVENIR POUR CES DISPOSITIFS?

1. Diversification des champs:

> ostéopathie

- en partenariat avec des écoles agréées
- environ 1 000 actes/an

> psychologie

- Thérapies Comportementales et Cognitives (TCC)
- problématiques: addiction, malbouffe, métier, etc.

> médecine de ville

- téléconsultation en multicanal (H24 et 7 jours sur 7)
- suivi, coordination

> hôpital

- dépassements d'honoraires/chambres particulières
- dans les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

> pharmacie

- prévention santé

2. Coordination:

> interprofessionnelle (ville-hôpital)

- préparer l'entrée à l'hôpital
- améliorer la sortie d'hôpital

> adhérent/mutuelle

- gérer non plus seulement la relation adhérent, mais aussi le parcours adhérent, notamment en prenant en compte l'avis des patients (ex: forum)



À nouvelle agence, nouvelle dynamique Centre de Service de Schiltigheim



Au moment où vous lisez ce magazine, nous sommes dans les préparatifs du déménagement.

En 1978, dans le nouveau quartier de Hautepierre, alors une zone à urbaniser en priorité (ZUP), dans la maille Athéna, MGEN a construit des locaux d'une surface de 1700 m² où 80 personnes étaient à votre service. Ces locaux, aujourd'hui surdimensionnés, énergivores et inaccessibles aux personnes à mobilité réduite ne répondent plus aux normes d'accueil actuelles fixées par notre entreprise.

Le challenge à relever : trouver des bureaux fonctionnels permettant le meilleur accueil pour tous. Les recherches furent longues car il fallait réunir les critères suivants :

- > accessibilité en transport public et via les grands axes routiers
- > possibilité de se garer, tant pour les visiteurs que les salariés
- > conditions de travail optimales (luminosité, agencement, cadre, etc.)

En 2015, nous avons saisi l'opportunité d'un local rue du Vieux Marché aux Vins – sur l'axe des lignes de tram B et F, proche de la gare et des commerces – pour proposer un Espace Mutuel au cœur de Strasbourg. Aujourd'hui, nous accueillons quelque 700 visiteurs par mois.

Restait à trouver un second local pour notre Centre de Service – c'est là que les dossiers sont analysés et les courriers triés.

Je suis heureuse d'annoncer que nous avons trouvé de nouveaux locaux à Schiltigheim, dans le quartier « Espace Européen de l'Entreprise ». Le bâtiment appelé « Crystal Park » – construit en 2008 – présente les avantages recherchés : accueil de plein pied, aux normes. Nous en profitons pour revoir nos horaires. Afin de marquer une pause méridienne, le Centre de Service fermera dorénavant de 12h à 13h. Toutefois, la continuité de service est assurée – voir *Infos pratiques* p. 15 – dans la mesure où c'est entre 13h et 14h que l'Espace Mutuel est fermé.

NB : au Crystal Park, vous pourrez continuer de déposer directement vos courriers dans une boîte aux lettres se trouvant juste à l'entrée du Centre de Service (accès piéton).

**Pour toute correspondance, écrire au
1 avenue de l'Europe - 67096 Strasbourg cedex**

C'est avec un petit pincement au cœur que nous baisserons le rideau du Centre de Service de Hautepierre, mardi 27 mars à 16h.

Doris GRASSL,
Directrice de MGEN 67

CENTRE DE SERVICE

Crystal Park A1

1 avenue de l'Europe · Schiltigheim
Arrêt Londres / Bus G ou 70

Horaires d'ouverture à compter du 3 avril

Lundi : 10h à 12h · 13h à 17h30
Mardi à vendredi : 9h à 12h
13h à 17h30



- a. Accès au parking B par l'avenue de l'Europe, puis tourner au feu, rue de Bruxelles (angle avec Crédit Mutuel, hôtel Kyriad et bâtiment Fiba)
- b. Depuis le parking réservé MGEN : prendre à pied sur la gauche du Crédit Agricole (entrée B), puis se diriger vers le bâtiment d'en face (entrée A1), avant d'arriver au Centre de Service (à 15 m sur votre gauche).



Infos pratiques



Le nouveau Centre de Service, vu depuis l'intérieur du Crystal Park.

ATTENTION: les mercredi 28 et jeudi 29 mars, pour toute question, seul l'Espace Mutuel du centre-ville de Strasbourg sera ouvert. Ces 2 jours nous permettront de mettre tout en œuvre, administrativement et informatiquement, afin que votre nouveau Centre de Service de Schiltigheim puisse vous accueillir dès le 3 avril. Au plaisir de vous y retrouver alors!

Changement de situation et mise à jour de vos coordonnées

Signalez tout changement de situation

Mariage, naissance, divorce, changement de domicile, mutation, changement de département, de fonction, retraite, enfant étudiant ou qui travaille tout en restant à votre domicile, etc.

Prenez contact systématiquement avec votre Centre de Service départemental:

Tél: 3676 • Mél: monconseiller@mgen.fr

Courrier: MGEN 67, 1 avenue de l'Europe, 67096 STRASBOURG CEDEX

Mettez à jour vos coordonnées (adresses, mél, tél, etc.)

via votre Espace Personnel

ou en contactant directement la section (3676 ou monconseiller@mgen.fr)

ATTENTION

En cas de démission, la lettre recommandée avec avis de réception (AR) est obligatoire.

NE sont PAS pris en compte: appel téléphonique, courrier simple, mél ou arrêt de paiement des cotisations.

Club des retraités MGEN 67

FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ: à travers le plateau de collecte lors des représentations de son atelier théâtre, le club a remis à la banque Alimentaire du Bas-Rhin la somme de 350 €.

À noter dans votre agenda: jeune ou futur(e) retraité(e), venez découvrir le club des retraités en assistant à la présentation des ateliers en septembre 2018, au Centre de Service MGEN, 1 avenue de l'Europe à Strasbourg – date précisée ultérieurement sur le site du club.

Pour toute information, consultez le site www.clubmgen67.fr

ACCUEILS MGEN 67

au Centre de Service

1 avenue de l'Europe
67096 STRASBOURG CEDEX

! Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 17 h 30 (sauf le lundi, ouverture à 10 h)

à l'Espace Mutuel

2 rue du Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

Ouverture du lundi au vendredi 9 h-13 h / 14 h-17 h 30 (sauf le lundi, ouverture à 10 h 30)

! Pendant les vacances scolaires, nos points d'accueil ferment à 16 h 30.

RENSEIGNEMENTS

Téléphone: 3676*

depuis l'étranger

00 33 1 77 86 20 86

(*) coût d'un appel local depuis un poste fixe hors coût opérateur

Tous les jours du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30

Fax 03 88 27 15 37

Internet

monconseiller@mgen.fr

Vos prestations MGEN, vos remboursements de soins en direct 24 h/24 sur le site www.mgen.fr

Rubrique "Votre espace personnel"

CLUB DES RETRAITÉS MGEN67

03 88 27 65 19

lors de la permanence du mardi matin de 9 h 30 à 11 h 30 sauf vacances scolaires
club.mgen.67@orange.fr
www.clubmgen67.fr

CONSULTATIONS AU CENTRE MÉDICAL ET DENTAIRE MGEN

4 place du Pont-aux-Chats
67000 STRASBOURG

soins dentaires: 03 88 14 18 38
dentairestrasbourg@mgen.fr

soins médicaux: 03 88 21 14 60
consultation642@mgen.fr

Directrice de la publication: Lucy GONZALEZ

Comité de rédaction:

Lucy GONZALEZ

Doris GRASSL

Jean-Marie GRUNERT

Edith DELACROIX

Raphaël ROCH

Mise en page et impression: VALBLOR – Groupe Graphique F-67 Illkirch 18010090

Photo de couverture: MGEN

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2018
Tiré à 25000 exemplaires

Membre de:

groupe
istya
mutuelles
viatrans

MUTUALITÉ
FRANÇAISE
GRAND EST

GROUPE
vyv

ENGAGEMENT
DE SERVICE
AFNOR CERTIFICATION



PEFC 10-31-1

POUR VOTRE SANTÉ, FAITES COMME SI ON ÉTAIT LÀ.



ôji par

► **LES JEUNES VONT APPRÉCIER, LES PARENTS AUSSI !**

Parce que la santé ne doit pas être un souci pour les jeunes, MGEN crée ÔJI. Des offres santé qui vont bien au-delà des seuls remboursements.



Des couvertures santé à prix jeune, valables à l'international.



3 packs de services qui rendent vraiment service au quotidien.



L'appli ÔJI pour prendre en main sa santé 24H/24.

mgen★